



www.ccop.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2020

À 9 H 30 HEURES

L'an deux mil vingt, le quatre du mois de juillet à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune nouvelle CHARNY ORÉE DE PUISAYE dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Charny.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mmes et MM. Gérald ALBANO, Noël ARDUIN, Nadine BEAUFILS, Annick BETHUEL, Pascal BOUDIN, Karine ROUMIER, Hervé CHAPUIS, Michèle COIGNOUX, Serge COLOMBINI, Patrice CORBY, Pascal COUILLAULT, Aurélie MOREAU, Max DAVEAU, Marie-Hélène FILIE, Claudine LAUBIN, Thierry GAUDIN, Jean-Pierre GERARDIN, Denis GLEYZE, Brigitte GOUNOT, Laurent GREGOIRE, Franck HORRY, Reynald HUCK, Gaëlle JANNOT, Nathalie JARD, Fabienne JAVON, Patricia CONTRAULT, Pascal LECOMTE, Pascale SALOU, Lucile LESINCE, Jean-Christophe LETIERCE, Jean MAHON, Rose-Marie VUILLERMOZ, Solange MELLIN, Elodie MENARD, Gisèle MIREUX, Bernard MOISSETTE, Danny BOURGES, Michel PECHART, Stéphanie AELLIG, Fabien PETIT, Karine ANDRIEUX, Nathalie SAULNIER, Michèle RAUST-COUANAULT, Michel COURTOIS, Hervé RIOTTE, Daniel ROY, Alain VAVON, Francis VERPY et Arnaud XAINTE, Sylvie MOLIA, CARRE Liliane.

Absents excusés : Mmes et MM. Florence LEGAUT MARINGE (pouvoir à Michel COURTOIS), Régine BECUWE (pouvoir à Reynald HUCK), Claude COLLARD (pouvoir à Reynald HUCK), Corinne DABADIE-MARTIN à 12h05 (pouvoir à Aurélie MOREAU), Liliane CARRE à 12h05 (pouvoir à Danny BOURGES), Michel COURTOIS à 12h13, Stéphanie AELLIG à 12h20 (pouvoir à Daniel ROY), Noël ARDUIN à 12h15 (pouvoir à Gaëlle JANNOT), Michel PECHART à 12h20 (pouvoir à Solange MELLIN), Laurent GREGOIRE à 12h30 (pouvoir à Lucile LESINCE), Sylvie MOLIA à 12h30 (pouvoir à Lucile LESINCE), Michèle RAUST-COUANAULT à 12h35 (pouvoir à Hervé CHAPUIS).

Absents :

Date de convocation : 30 juin 2020

Membres afférents au conseil : 55

Membres présents : 52

Membres ayant pris part à la délibération : 55

M. Bernard MOISSETTE est élu secrétaire de séance.

1 – Installation du conseil municipal.

La séance est ouverte sous la présidence de Michèle COIGNOUX, doyenne de l'Assemblée, qui après l'appel nominal des membres, déclare les conseillers installés dans leurs fonctions. M. Bernard MOISSETTE s'étant porté volontaire pour assurer le poste de secrétaire de séance, Mme Michèle COIGNOUX invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

2 – Élection du Maire de la Commune Nouvelle.

Mme Michèle COIGNOUX ayant pris la présidence de l'assemblée a dénombré 52 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, puis a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M Arnaud XAINTE et M. Franck HORRY. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté que le conseiller municipal a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote en présence de 4 scrutateurs : Nathalie JARD, Fabienne JAVON, Serge COLOMBINI, Fabien PETIT.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	55
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :	52
f. Majorité absolue :	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
MENARD Elodie	40
LETIERCE Jean-Christophe	2
JAVON Fabienne (non candidat)	7
MOISSETTE Bernard (non candidat)	2
COUILLAULT Pascal (non candidat)	1

Mme Elodie MENARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire de la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE et a été immédiatement installée.

3 – Délibération fixation du nombre d'adjoints au maire de la Commune Nouvelle.

En application des articles L 2121-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. L'effectif légal du conseil municipal de la ville de CHARNY OREE DE PUISAYE étant de 55, il ne peut y avoir plus de 16 adjoints au maire. Mme le Maire propose de fixer à 11 le nombre des adjoints de la commune. M. Noël ARDUIN souhaite connaître la justification pour nommer autant d'adjoints, à savoir quelles fonctions et pour quoi faire. Mme le Maire fait savoir que les projets sont ambitieux. M. Noël ARDUIN souligne que le nombre est issu de la fonction. Si on ne connaît pas la fonction, comment connaître le nombre. Mme le Maire fait savoir qu'elle répondra à cette question par la suite.

Le conseil municipal, 12 voix contre, 2 abstentions, 41 voix pour, approuve la création de 11 postes d'adjoint au maire de la commune nouvelle.

4 - Election des adjoints au maire de la Commune Nouvelle.

Mme Le maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7. Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. Mme le Maire présente une liste de 11 adjoints, composée comme suit :

Bernard MOISSETTE : Développement/Projets/urbanisme

Fabienne JAVON : Sport/Association

Jean Mahon : Finances

Pascale SALOU : Ecole/Enfance

Max DAVEAU : Services Techniques/Travaux

Aurélie MOREAU : Séniors/Mobilité

Reynald HUCK : Ressources Humaines

Nadine BEAUFILS : Patrimoine (cimetière)

Arnaud XAINTE : Culture/Communication/Numérique

Nathalie SAULNIER : Festivité/Marché/Fête St-Simon

Daniel ROY : Voirie/Matériel/Assainissement

M. Noël ARDUIN sollicite une suspension de séance afin de pouvoir établir une liste. Le conseil municipal décide de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. A l'issue de ce délai, M. Noël ARDUIN présente une liste de 9 adjoints composée comme suit :

Jean-Pierre GERARDIN

Michèle RAUST-COUANAULT

Hervé CHAPUIS

Sylvie MOLIA

Patrice CORBY

Gaëlle JANNOT

Laurent GREGOIRE

Rose-Marie VUILLERMOZ
Noël ARDUIN

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné lors de l'élection du maire.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	55
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :	52
f. Majorité absolue :	27

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
MOISSETTE Bernard	40
GERARDIN Jean-Pierre	12

M. Bernard MOISSETTE ayant obtenu la majorité absolue, les candidats de la liste sont élus adjoints au maire de la Commune de CHARNY OREE DE PUISAYE et ont été immédiatement installés.

6 - Lecture de la charte de l' élu local.

Mme le maire donne lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle fait également savoir qu'une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » sera transmise par voie dématérialisée à tous les conseillers.

5 - Election des Maires délégués.

Mme le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des maires délégués des 14 communes déléguées. Départ de Liliane CARRE à 12h05 (pouvoir à Danny BOURGES). Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, les maires délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Mme le Maire soumet que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal, 3 contre, 47 voix pour, ne peut voter à main levée.

Mme le maire, a dénombré 50 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M Arnaud XAINTE et M. Franck HORRY. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Après le

vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote en présence de 4 scrutateurs : Nathalie JARD, Fabienne JAVON, Serge COLOMBINI, Fabien PETIT.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Chambeugle

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 53
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 46
- f. Majorité absolue : 24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
GOUNOT Brigitte	42
VAVON Alain (non candidat)	1
COUILLAULT Pascal (non candidat)	3

Brigitte GOUNOT ayant obtenu la majorité absolue, est élue maire déléguée de Chambeugle et a été immédiatement installée.

Départ de Stéphanie AELLIG à 12h20 (pouvoir à Daniel ROY), Noël ARDUIN à 12h15 (pouvoir à Gaëlle JANNOT), Michel PECHART à 12h20 (pouvoir à Solange MELLIN), Laurent GREGOIRE à 12h30 (pouvoir à Lucile LESINCE), Sylvie MOLIA à 12h30 (pouvoir à Lucile LESINCE), Michèle RAUST-COUANAULT à 12h35 (pouvoir à Hervé CHAPUIS).

Mme le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de la commune déléguée de Charny. Elle demande si l'assemblée souhaite voter à main levée. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder à l'élection des maires délégués à main levée.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Charny

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
DAVEAU Max	43

Max DAVEAU ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Charny et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Chêne-Arnoult

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
FILLIE Marie-Hélène	43

FILLIE Marie-Hélène ayant obtenu la majorité absolue, est élue maire déléguée de Chêne-Arnoult et a été immédiatement installée.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Chevillon

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
COLOMBINI Serge	43

Serge COLOMBINI ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Chevillon et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Dicy

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 9
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 44
- f. Majorité absolue : 23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
ROUMIER Karine	44

Karine ROUMIER ayant obtenu la majorité absolue, est élue maire déléguée de Dicy et a été immédiatement installée.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Fontenouilles

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
ALBANO Gérald	43

Gérald ALBANO ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Fontenouilles et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Grandchamp

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
RIOTTE Hervé	43

Hervé RIOTTE ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Grandchamp et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Malicorne

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
ROY Daniel	43

Daniel ROY ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Malicorne et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Marchais-Beton

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
COLLARD Claude	43

Claude COLLARD ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Marchais-Beton et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Perreux

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
HORRY Franck	43

Franck HORRY ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Perreux et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Prunoy

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0

- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
 f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
MOISSETTE Bernard	43

Bernard MOISSETTE ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Prunoy et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Saint-Denis-sur-Ouanne

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43
 f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
VERPY Francis	43

Francis VERPY ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Saint-Denis-sur-Ouanne et a été immédiatement installé.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Saint-Martin-sur-Ouanne

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 41
 f. Majorité absolue : 21

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
LETIERCE Jean-Christophe	3
COIGNOUX Michèle	38

Michèle COIGNOUX ayant obtenu la majorité absolue, est élue maire déléguée de Saint-Martin-sur-Ouanne et a été immédiatement installée.

Résultats du scrutin pour l'élection du maire délégué de Villefranche

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 10
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 43

f. Majorité absolue :

22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
MAHON Jean	43

Jean MAHON ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Villefranche et a été immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 10.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Elodie MENARD

Bernard MOISSETTE

